



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, , Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. PARIS Yves, M. VANHELMON Yves, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

M. VANHELMON Yves donne pouvoir à Mme PRIEUR-DREVON Agnès,
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à Mme BERTRAND Anne-Marie.

Mme GURRET-BAGGIO Alice a été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Suite à question écrite de M. FONTAINE un dossier précédemment inscrit à l'ordre du jour portant sur la création d'un poste de conseiller délégué et la nomination d'un conseiller à ce poste, a été retiré, les prérogatives du Maire lui permettant de nommer directement ce conseiller par arrêté.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a indiqué qu'il propose finalement de conserver le poste d'adjoint contrairement à ce qu'il avait annoncé dans l'ordre du jour initial, objet de la question n° 2.

Ordre du jour :

VIE DE L'ASSEMBLEE :

- **Démission d'un Adjoint au Maire : maintien d'un poste d'Adjoint et élection sur ce poste**
- **Fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués**

FINANCES :

- **Décision modificative n°2**
- **Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2017**
- **Provisions pour créances douteuses**

FONCIER-BAUX :

- **Convention de portage avec l'EPF 74 : les Borenges**
- **Convention de servitude de passage sur la parcelle AC 87**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Autorisation de stationnement à des pontons communaux pour des activités commerciales pour 5 professionnels**
- **Questions diverses**

VIE DE L'ASSEMBLEE :

- **Démission d'un Adjoint au Maire : proposition de maintien d'un poste d'Adjoint et élection sur ce poste**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal de maintenir le poste d'adjoint concerné pour pouvoir procéder à des ajustements au sein de la municipalité et préserver la charge et l'importance de certaines délégations et éviter de créer un déséquilibre entre le nombre d'adjoints et celui de conseillers délégués. Le Conseil municipal a décidé que cet adjoint serait fixé au rang 7 et a procédé à une élection qui a vu Mme POINTET Martine élue à la majorité absolue et immédiatement installée dans ses fonctions. Mme POINTET et le Conseil municipal ont exprimé leur soutien et le souhait d'un prompt rétablissement à M. PARIS.

Monsieur le Maire a également rappelé qu'il allait nommer par arrêté de délégation M. BARAN Gabin au poste de conseiller délégué à la vie associative, jeunesse et sport et fêtes et cérémonies.

- **Fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués**

Considérant la proposition du Maire de maintenir la minoration de ces indemnités, à 44 %, 18 % et 9 % respectivement pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués, des montants alloués par les textes, le Conseil municipal a décidé de retenir cette répartition et de transmettre au représentant de l'Etat et au Trésorier la présente délibération et d'y annexer un tableau récapitulatif.

FINANCES :

- **Décision modificative n°2**

Le Conseil municipal a adopté les éléments de la DM n° 2 suivants :

En section de fonctionnement

« Dépenses » :

CHAPITRE	Articles / Libellés	DM N° 2
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6817 Dotations aux provisions pour dépréciation éléments financiers	- 500€
68 Dotations aux amortissements et provisions	6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 500€
	TOTAL DEPENSES	0 €

• **Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2017**

Il a été rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent à l'exécutif de la collectivité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est indiqué cependant que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a accepté les propositions suivantes afin de permettre la continuité des paiements à intervenir pour les projets en cours de réalisation.

Au Chapitre 20 : $107\,002.95 \text{ €} \times 25\% = 26\,750.74\text{€}$,

Montant demandé : 26 750.74 €

Au Chapitre 21 : $2\,164\,673.89 \text{ €} \times 25\% = 541\,168.47 \text{ €}$,

Montant demandé : 541 168.47 €

Au Chapitre 23 : $233\,240 \text{ €} \times 25\% = 58\,310 \text{ €}$,

Montant demandé : 58 310 €

Au Chapitre 27 : $148\,500 \text{ €} \times 25\% = 37\,125 \text{ €}$,

Montant demandé : 37 125 €

• **Provisions pour créances douteuses**

Le Conseil municipal a décidé qu'une liste de produits dont le recouvrement est fortement compromis (d'un montant total de 480.44 €) fera l'objet d'une provision pour créances douteuses. D'un autre côté, une reprise de provision constituée il y a 2 ans a été rendue possible par le recouvrement d'une partie des créances (2 189.37 €).

FONCIER-BAUX :

• **Convention de portage avec l'EPF 74 : les Borenges**

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de portage avec l'EPF 74 concernant des parcelles situées sur le secteur des Borenges. Il a été précisé que cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2014 / 2018) pour des opérations de logements locatifs sociaux, moyennant un portage sur 4 ans avec remboursement par annuités. Les conseillers ont ensuite débattu des conséquences de l'urbanisation sur la problématique de la mobilité : les dossiers du tunnel, du BHNS, le développement des transports en commun existants ainsi que la mise en œuvre de solutions simples pour éviter les engorgements aux heures de pointe, ont été évoquées.

• **Convention de servitude de passage sur la parcelle AC 87**

Afin de pouvoir maintenir les alimentations électriques des bâtiments restant au Nord et au Sud du secteur de la « Promenade des Seines » suite à des travaux de requalification dans cette zone, ENEDIS doit remplacer les poteaux et créer une nouvelle ligne sur la partie Nord.

Les élus se sont interrogés sur la possibilité de faire enfouir cette ligne : la taille de ce dispositif semble ne pas correspondre à cette solution technique, cependant le Maire s'est engagé à poser la question à ENEDIS.

Finalement, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS qui définit les termes de cette servitude.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• **Autorisation de stationnement à des pontons communaux pour des activités commerciales pour 5 professionnels**

Le tarif 2017 relatif au stationnement des bateaux à des boucles d'amarrage pour l'exercice d'activités commerciales a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016 et s'élève à 983 € (inchangé par rapport à celui de 2016).

Dans ce cadre, 5 professionnels sollicitent le renouvellement de leur contrat via des conventions précaires, conventions dont les termes ont été adoptés par le conseil municipal. Le Maire a donc été autorisé à signer ces 5 conventions pour une durée d'un an.

• **Questions diverses**

Visite à l'Ecomusée de Sevrier : Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal qu'une invitation a été transmise par l'Ecomusée pour une visite le 3 février à 18 h 30. La présentation du fonctionnement de l'Ecomusée et sa gestion seront présentés aux élus. M. FONTAINE estime que cette démarche court-circuite le rôle des délégués de la commune au Conseil d'administration de l'Ecomusée. Monsieur le Maire pointe justement l'absence de compte rendu qui lèverait certaines interrogations. Il précise que cette visite s'inscrit dans un cadre bienveillant et ne constitue pas une visite de contrôle.

Jumelage avec Schluchsee : Mme TALIN a informé le Conseil du voyage organisé les 3 et 4 décembre dernier. Monsieur le Maire a rappelé qu'il s'agissait d'un voyage d'agrément et non une sortie officielle.

Charte de non utilisation des pesticides : M. DUMOLARD a souhaité savoir si la commune de Sevrier envisageait de signer cette charte, car les communes alentour l'ont signé. Accord du Conseil

NB : Cette charte peut paraître anecdotique dans le sens où le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte interdit déjà, au 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par les structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics) et dans les espaces publics comme les rues, jardins, parcs, voies de chemins de fer, bas-côtés de routes, etc.

Commission forêt : M. FALCONNET a informé les conseillers intéressés qu'une commission sur ce dossier se tiendra le 1^{er} février 2017 à 18 h 30.

Nouveau luminaire route de l'Eglise : M. FALCONNET a demandé au conseillers municipaux qui ne l'avaient pas encore fait, de faire remonter auprès des services techniques leurs éventuelles remarques sur les modèles proposés.

Nuancier communal : M. LYONNAZ a informé le Conseil municipal que le nuancier communal sera prêt très prochainement.

Projet du Centre : Monsieur le Maire a informé le Conseil de l'état d'avancement de ce dossier : une présentation aura lieu lors d'une réunion du conseil, qui sera suivie de celle auprès des riverains du projet et enfin lors d'une réunion publique. Ces réunions seront organisées dès que le projet aura été finalisé. Il précise d'emblée que la tranche 1 du projet devrait concerner 69 logements. Enfin il informe le conseil du lancement de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage des espaces publics : le périmètre a été élargi et ira du secteur de la Liaz où est projeté un giratoire, au rond-point route du Col de Leschaux.

Conseil communautaire du Grand Annecy : Monsieur le Maire a informé le Conseil de l'installation des organismes de gouvernance : il sera lui-même, à l'instar de M. BEAL Maire de Saint-Jorioz, vice-président en charge du pluvial et du GEMAPI.

Note : GEMAPI - La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, GEMAPI, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Cambriolage sur Sevrier : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une démarche sur l'opération « Voisins vigilants » est en cours d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 00.

SEVRIER, le 20 janvier 2017

LE MAIRE,

Jacques REY